Questions/Réponses N°1 - Appel d'Offres AO 04/2012 :
Évaluation externe du programme « Égalité entre les Femmes et les Hommes » (EFH)

➢ Question n°1 :

Nous aimerions avoir un complément d'informations. En effet, à la lecture des Clauses Générales de l'appel d'offres, le point suivant de *l'article 4* n'est pas très clair à notre niveau : ***«fournissant les références éventuelles d'un certificat professionnel en état de validité, correspondant aux normes définies par un organisme professionnel de qualification adapté à la prestation, objet de ce marché ; »***

Pourrions-nous avoir des précisions et complément d'informations sur ce point ?

Réponse question n°1 :

L'Organisation, souhaite que les prestataires produisent dans la mesure du possible, un justificatif d'une certification professionnel locale et/ou internationale ou attestation sur l'honneur démontrant leur qualification vis-à-vis des prestations demandées.

➢ Question n°2 :

Nous avons bien noté la demande de constituer un binôme avec un/une experte Sud. Les frais inhérents à la présence de cette personne si elle ne réside pas en Europe ont-ils été pris en compte dans la limite budgétaire annoncée de 50.000 euros?

Réponse question n°2 :

Le budget de l'étude est limité à 50 000.00 euros hors taxes et hors frais de « déplacements de l'équipe d'évaluateurs au siège de la Francophonie dans le cadre du pilotage de l'étude », ces taxes et ces frais devant être présentés séparément. Tous les autres frais doivent être intégrés dans le budget de l'étude.

➢ Question n°3

Les frais de déplacement - et éventuellement de séjour - pour réaliser des interviews dans les villes où sont situées les Antennes, peuvent-ils éventuellement être facturés en supplément?

Réponse question n°3 :

Cette évaluation ne requiert pas de visite sur le « terrain ». Les consultations pouvant être conduites par téléphone ou par voie électronique. Les candidats sont libres de proposer d'éventuels déplacements/séjours afin de réaliser des entretiens mais ces frais devront alors être inclus dans la proposition financière.